

Résolution n° 18

ATTRIBUÉE AU COMITÉ : Santé et sécurité

Objet : Recherche sur le cancer infantile

1 ATTENDU QUE les activités et l'équipement de lutte contre les
2 incendies sont reconnus cancérogènes pour les pompiers;
3 et

4 ATTENDU QUE l'AIP tient un
5 fonds de recherche sur le cancer consacré au rassemblement de
6 preuves de cancer professionnel; et

7 ATTENDU QU'après le 56^e Congrès de l'AIP,
8 le président général Kelly a créé un
9 Comité de recherche sur le cancer qui est chargé de déterminer
10 les activités du Fonds de recherche sur le cancer; et

11 ATTENDU QUE le fait de mieux comprendre les
12 causes des maladies professionnelles accroît notre capacité
13 de prévenir les cas futurs et de militer en faveur
14 d'un traitement équitable des victimes; et

15 ATTENDU QUE les enfants des pompiers et pompières ont
16 dernièrement été identifiés en tant que personnes courant
17 plus de risque de contracter le cancer que l'ensemble de la
18 population; et

19 ATTENDU QUE des recherches ont confirmé une forte
20 augmentation des malformations congénitales chez les enfants des
21 pompiers et pompières; et

22 ATTENDU QUE nous ne disposons actuellement d'aucune
23 preuve de l'existence d'une population statistiquement significative
24 d'enfants de pompiers à risque ou d'un rapport de cause à effet entre
25 la lutte contre les incendies et le cancer chez nos parents; et

26 ATTENDU QUE les résultats de recherche dont nous disposons
27 indiquent augmentation considérable des cas de cancer chez les
28 enfants des personnes exposées à certains produits chimiques; et

29 ATTENDU QUE des résultats de recherche confirmant un
30 rapport entre la lutte contre les incendies et le cancer chez les enfants
31 des pompiers justifieraient des réclamations et des prestations
32 semblables à celles que réclament et obtiennent nos membres
33 atteints de maladies professionnelles; et

34 ATTENDU QUE, faute de ces prestations, nos membres,

35 leurs enfants et leurs familles risquent de continuer à
36 souffrir en raison de maladies attribuables au travail; et
37 ATTENDU QUE des subventions de recherche faciliteraient le
38 rassemblement de preuves suffisantes d'un
39 rapport de cause à effet entre la lutte contre les incendies et le cancer
40 chez nos enfants;
41 IL EST RÉSOLU que le Comité de la recherche sur le cancer
42 affecte des fonds à des recherches spécifiquement destinées à
43 déterminer la prévalence, les facteurs corrélatifs
44 et les causes du cancer et de tout effet nocif
45 sur la santé des enfants des membres de l'AIP et à
46 créer un registre des effets nocifs sur la santé des
47 enfants des membres de l'AIP; et
48 IL EST DE PLUS RÉSOLU que cette résolution, si elle adoptée,
49 soit soumise à l'approbation du 57^e Congrès de l'AIP tenu à Boston,
50 au Massachusetts; et
51 IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient interdits les frais
52 accessoires (p. ex., indirects, de déplacement, d'hébergement, etc.).

Présentée par : La Conférence canadienne sur les politiques de 2024

Coût prévu : **15 cents (0,15 \$)**

Affectation annuelle ou perpétuelle : **Perpétuelle**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter telle que révisée

DÉCISION DU CONGRÈS : Adoptée telle que révisée et amendée